

**Approbation de la structure d'enseignement
et de la capacité d'accueil du nouveau
diplôme national d'œnologie (DNO)**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
du 22 juin 2021**

Délibération 2021/06/CFVU – 68

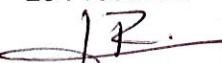
Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

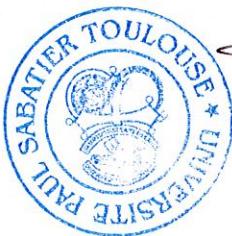
Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la structure d'enseignement et la capacité d'accueil du nouveau diplôme national d'œnologie (DNO).

Toulouse, le 23 juin 2021

Le Président


Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

Programme enseignement DNO version 2021

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Le programme du diplôme national d'œnologie est constitué des unités d'enseignement obligatoires et optionnelles suivantes